

Demande d'autorisation de transport du contingent multilatéral CEMT⁽¹⁾



Arrêté du 7 février 2002 modifié (J.O du 2 mars 2002)

N° 11551*05

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

1. Identification de l'entreprise

Numéro SIREN

Raison Sociale

2. Demande

Demande au préfet de la région DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou de la DRIEA d'Ile de France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement), où l'entreprise précitée est inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route, l'attribution des autorisations de transport suivantes :

1. Autorisations utilisables avec des véhicules répondant aux prescriptions techniques minimales des normes EURO 5

2. Autorisations utilisables avec des véhicules répondant aux prescriptions techniques minimales des normes EURO 6

3. Autorisations de déménagement

Nombre total de véhicules affectés à ces trafics

Ces autorisations ne sont valables que lorsqu'elles sont accompagnées à bord des véhicules des certificats de conformité correspondants.

Mise à disposition des autorisations ⁽²⁾ : à retirer à la DREAL, ou à la DRIEA



à envoyer par courrier



3. Engagement du demandeur

Je déclare sur l'honneur que l'entreprise emploie à ce jour conducteurs salariés qui sont inscrits au registre unique du personnel et conducteurs mis à disposition par une ou plusieurs autres entreprises dans le cadre de contrats de location de véhicules avec conducteur, et qu'elle s'acquitte, dans les délais prescrits, de ses obligations envers les administrations fiscales et les organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Avertissement : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'enquêtes relatives aux conditions d'inscriptions aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (Article L.3452-9 du code des transports).

4. Authentification du demandeur

Nom

Prénom

Fait à

Le,

Signature du demandeur

⁽¹⁾ Conférence européenne des Ministres des Transports - FIT (Forum International des Transports)

⁽²⁾ Cocher la case correspondante

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des organismes destinataires du formulaire.